

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 AVRIL 2024

Présents : MM BEAULIEU Valérie, BOUTET Frédérique, BONNETERRE Alexandra, MEILLAT Marie-Odile FETIS Sandrine, BOUTY Anthony, BROUSSE Vanina CHEVALIER Anick, COURTILOUX-DELAGE Mathieu, CHEVALIER David, GEMEAU Stéphane, , PAGNOUX Romain,

Excusés : MM PETUREAU Jean-Paul, VARDELLE Jean-Christophe,

Pouvoir de M. VARDELLE Jean-Christophe à M. GEMEAU Stéphane,

Absent : M. LAFONT Serge

Secrétariat : Mme LABROUSSE Sylvie

Secrétaire de séance : Mme BONNETERRE Alexandra,

### 1 - Délibérations

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 7 mars 2024,
- Le budget principal s'équilibrant sans qu'une hausse de la fiscalité ne soit nécessaire, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux actuels, à savoir : taxe foncière sur les propriétés bâties : 38.22 %, taxe foncière sur les propriétés non bâties : 53.91 %, CFE : 22.52 %, taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 14.57 % : adopté à l'unanimité,
- Vote des budgets : l'assemblée valide les projets de budgets préparés en concertation avec la commission des finances et vérifiés avec Mme la Conseillère aux décideurs locaux de la Trésorerie, adopte le budget général qui s'équilibre à la somme de 1 072 745.96 € pour le fonctionnement et à 1 293 188.62 € pour l'investissement, le budget « commerces » : fonctionnement : 24 429.09 €, investissement : 20 154.14 € ; le budget assainissement : fonctionnement 27 804.00 €, investissement : 198 938.82 €, et le Budget Energies renouvelables : fonctionnement : 505.00 €, Investissement 47 130.00 €. En raison des fortes pluies que nous subissons depuis octobre dernier, les travaux prévus sur la voirie n'ont pas pu être réalisés, entraînant une dégradation générale de nos voies communales. Afin d'y pallier, 80 000 € ont été inscrits en fonctionnement pour l'entretien de la voirie communale (point à temps, curage de fossés, heures des engins de la Communauté de Communes, convention chemins de randonnée, marquage au sol, etc...), ainsi que 12 000 € pour les fournitures de cailloux, buses. Les crédits des travaux du FDAC prévus également en 2023 sont reportés sur 2024 (part communale de 22 000 €). En investissement, la réfection de la cour de l'ancienne poste, des trottoirs de la mairie, de la bascule au Monuments aux Morts, ainsi que la rue des commerces sont prévus. La création de chemins piétonniers de la route de Manot à la RD 948, de la Route de Lesterps au Bourg et de la voie des Ceps le long de la RD 948 fait l'objet d'une demande de subvention d'Etat dont nous n'avons pas encore le retour. Les propositions d'achat par la commune des parcelles boisées le long de la départementale ont été validées par les propriétaires concernés. Si notre projet est retenu, cela permettra d'y créer un sentier ombragé. Du côté des bâtiments, les travaux de la future salle des fêtes du Moulin de la Cour devraient démarrer la première quinzaine de juin. Les Ets Brouillet installeront un grillage à l'intérieur du clocher afin d'en empêcher l'accès aux pigeons qui occasionnent des dégâts sur les cloches. Les travaux d'aménagement intérieur de l'atelier techniques sont presque achevés. Un nouveau portail sera installé à l'école. Du côté des commerces, la toiture de la véranda de l'épicerie – boucherie – tiers lieu sera équipée de panneaux photovoltaïques permettant de l'autoconsommation répartie sur ce bâtiment et la boulangerie. En assainissement, l'étude sur la réfection des lagunes se poursuit.
- Vote des taux de fongibilité : le budget principal de la commune et celui des commerces ont adopté la nomenclature budgétaire M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023. La ligne « dépenses imprévues » n'existe plus. En contrepartie, les assemblées peuvent décider d'une possibilité d'effectuer des virements de crédits à l'intérieur des chapitres, à l'exclusion des dépenses de personnel dans la limite d'un pourcentage proposé à 7.5 % : adopté à l'unanimité,
- Délibération admission en non-valeur : délégation du conseil municipal à M. le Maire pour admettre en non-valeur les créances irrécouvrables d'un montant inférieur ou égal à 100 €,
- Subventions 2024 : Elles sont reconduites aux montants inscrits en 2023, soit globalement 3 500 € pour les associations communales et 3 500 € pour les associations hors commune,
- Encaissement d'un chèque de 619.92 € correspondant à un sinistre sur le camion Renault Master,
- Personnel communal : L'agent en charge de la garderie, du service à la cantine et de l'entretien de locaux communaux fera valoir ses droits à la retraite au 1<sup>er</sup> octobre, mais en raison de ses congés et des jours cumulés sur son compte épargne temps, elle cessera son activité le 31 mai. Les services scolaires sont donc réorganisés : augmentation du temps de travail de l'agent qui interviendra le soir à la garderie (le Comité Technique du centre de gestion est consulté car l'agent relèvera ensuite de la CNRACL), recrutement d'un nouvel agent en CDD pour la garderie du matin et le service à la cantine,

- Une issue amiable à un conflit relatif à un permis de construire d'un bâtiment agricole photovoltaïque à Landrevie a été actée lors de la médiation du 12 avril. Le conseil municipal valide la participation aux frais de médiation à hauteur de 350 €,
- Subvention aux familles pour un voyage scolaire du collège en Espagne : Ce voyage ayant un coût supérieur à 200 €, une subvention de 50 € est votée pour les enfants concernés,
  - Renouvellement de la convention avec le Centre Socio-Culturel du Confolentais.

## 2- Décisions diverses

## 3 – Informations diverses

- Comme chaque année, des jeunes domiciliés sur la commune seront recrutés pour une semaine pour aider les différents services au cours de l'été,
- Point Etat civil : depuis le dernier conseil municipal, un parrainage civil et un PACS ont été enregistrés,
- Le tableau des permanences des conseillers municipaux pour l'élection du 9 juin est établi,
- L'acte d'achat d'une parcelle aux Brosses a été signé, permettant ainsi d'envisager l'ouverture du chemin de randonnée du circuit des moulins. Une visite sera effectuée par la commission des travaux,
- Comme l'an passé, la bergerie itinérante de la ferme CARRIER fera pâturer ses brebis sur les espaces communaux habituels.

## 4 - Prochaines réunions :

- Commission des travaux : samedi 4 mai à 9 h,
- Commission de contrôle des listes électorales : vendredi 17 mai à 15 heures,
- Commission appel d'offres : lundi 6 mai à 17 h 30 mn.

**Prochain Conseil municipal : jeudi 30 mai 2024 à 20 h 30 mn.**

Plus aucun sujet n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 45 mn.